



Conseil communautaire

Du vendredi 19 mai 2017 à 14H30

À la Maison de l'Intercommunalité

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille dix sept, le dix neuf mai, le Conseil de communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard de Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD

Étaient présents : Hubert ARNAUD, Laurence BORGRAEVE, Pierre BUISSON, Chantal CARLIOZ, Serge CHALIER, Isabelle COLLAJET, Stéphane FALCO, Franck GIRARD, Patrick GONDRAND, Jean-Paul GOUTTENOIRE, Thomas GUILLET, André GUILLOT, Michaël KRAEMER, Luc MAGNIN, Nicole MATER, Jacques MONTEL, Pascale MORETTI, Véronique RIONDET et Jean-Paul UZEL

Étaient excusés : Véronique BEAUDOING, Guy CHARRON (pouvoir à Véronique RIONDET), Claude FERRADOU, Thierry GAMOT, Françoise ROUGE (pouvoir à Michaël KRAEMER), Catherine SCHULD (pouvoir à Franck GIRARD) et Gabriel TATIN (pouvoir à Stéphane FALCO)

Monsieur Michaël KRAEMER est désigné comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé avec une modification concernant le point 8 relatif au vote des taux d'imposition 2016. Stéphane FALCO précise que seul la TVA et les impôts locaux sont injustes (ce ne sont pas les impôts qui sont injustes comme initialement indiqué).

Luc MAGNIN s'abstient sur l'approbation de ce compte-rendu car selon lui il manque des éléments concernant l'enveloppe financière accordée à Autrans-Méaudre en Vercors pour la création du terrain de rugby. Il se demande si le terrain de rugby est financé par le biais d'un fonds de concours communautaire et il s'interroge également sur la problématique des terrains de tennis couverts de Villard de Lans qui ferment cet hiver. La mairie a également sollicité un fonds de concours.

Franck GIRARD rappelle que le projet du terrain de rugby n'est pas récent et que la somme correspondante a déjà été inscrite et budgétée sur l'exercice comptable précédent. Concernant la requête de Villard de Lans relative à l'aménagement des terrains de tennis, la CCMV a reçu cette demande une semaine avant le vote du budget. Il était impossible de rajouter un projet et de le présenter par la suite en Conseil communautaire. Franck GIRARD comprend la problématique des tennis de Villard de Lans mais souhaite avoir un chiffrage et des éléments supplémentaires liés à ce projet pour pouvoir ensuite le représenter devant le Conseil communautaire et prendre une décision.

Afin de répondre à une question de Luc MAGNIN, les élus d'Autrans-Méaudre en Vercors confirme que l'association de rugby est déjà intercommunale. Monsieur MAGNIN souhaite savoir si cet investissement, financé par la CCMV, sera communautaire et lié à la pratique d'un sport intercommunal qui est le rugby. Franck GIRARD explique que nous ne sommes pas à ce niveau de précisions car ce projet doit être étudié par la commission « gestion des équipements intercommunaux » afin de savoir si cet équipement est d'utilisation intercommunale ou non. Concernant la remarque qu'il vient de faire, Luc MAGNIN précise qu'aucune information n'a été mentionnée dans le compte-rendu. Pascal ARNAUD confirme que les débats de la dernière séance ont été intégrés dans le document et relit le passage correspondant.

Hubert ARNAUD souhaite conclure cette discussion en précisant que la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors financera elle-même cet équipement à hauteur de 70 000 € sans l'aide de la Communauté de communes. Pierre BUISSON constate que les discussions concernant ce projet sont toujours d'actualité alors qu'il a déjà été voté l'an dernier.

Serge CHALIER pense que ce projet a engendré des remarques car il n'a pas été inscrit au titre d'un fonds de concours mais comme un terrain à aménager.

Franck GIRARD clarifie la situation en expliquant qu'en premier lieu, la commission équipements doit définir quelles sont les infrastructures d'intérêt communautaire. Une fois que cette commission aura fait ses retours au Conseil communautaire, il n'y aura plus de questionnements car les élus seront très clairement où il faut aller. Il ne faut pas anticiper le travail de cette commission compétente. Concernant les tennis de Villard de Lans, même si la demande est arrivée tardivement elle sera étudiée une fois que la Communauté de communes aura reçu tous les éléments nécessaires.

Jean-Paul GOUTTENOIRE trouve intéressant le fait que le territoire puisse bénéficier de terrains de tennis couverts qui seront intercommunaux. Il ne conteste pas le compte-rendu ; ce projet ayant déjà été voté, il ne doit pas être remis en cause tout comme la participation de la Communauté de communes. Les échanges sur ce projet doivent s'apaiser.

Michaël KRAEMER réprecise que ce projet a été inscrit au budget de l'année dernière, ce n'est qu'une simple reconduction. De plus, la commission équipements définira quelles structures sont intercommunales en fonction du budget de la Communauté de communes : pas tous les équipements pourront être financés par la CCMV.

Franck GIRARD clôture en précisant que cette commission travaillera sur tous ces projets dont celui du terrain de rugby. Il a déjà été validé, nous ne sommes pas en mesure de revenir sur cette décision.

2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations

3. Signature du Contrat de performance des Alpes de l'Isère

La politique touristique en montagne du Département de l'Isère était axée, jusqu'en 2015, sur la diversification. Cette procédure a pris fin en décembre 2015 et le Conseil départemental a défini un nouveau cadre d'intervention.

La volonté départementale est de considérer les stations, cœur de l'activité économique du tourisme de montagne, comme des entreprises. L'objectif est de soutenir en priorité ce qui contribue à leur bon fonctionnement et leur développement. L'effet attendu est la performance des stations et le développement des séjours.

Les enjeux sont économiques et sont une vitalité pour les territoires de montagne où l'activité touristique, même quand elle est complémentaire, est fondamentale.

Les Contrats de performance des Alpes de l'Isère sont la déclinaison montagne de la nouvelle politique départementale qui vise à maintenir l'Isère dans le top 10 des destinations françaises, avec les quatre axes clés de développement : l'accès, l'hébergement, les nouveaux produits et la promotion. Sept axes ont été définis par le Département comme cadre de ses propres contrats :

- Axe 1 : accès et dessertes
- Axe 2 : embellissement des stations-villages et des fronts de neige
- Axe 3 : remise en marché des lits froids
- Axe 4 : neige de culture optimisée
- Axe 5 : développement de nouveaux produits ciblés clientèle familiale, bien être, innovations et produits haut de gamme
- Axe 6 : rénovation en stations des équipements (sportifs, de loisirs, tourisme d'affaires) ayant fait leurs preuves mais nécessitant une remise à niveau
- Axe 7 : compétitivité touristique des stations thermales

Le cadre des contrats est défini pour une durée de cinq ans (2016-2020) avec une révision possible au bout de trois ans en fonction d'un bilan intermédiaire.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de signer le Contrat de performance des Alpes de l'Isère avec le Conseil départemental de l'Isère.

Chantal CARLIOZ rappelle que la CCMV a organisé il y a quelques semaines une réunion de la commission « procédures contractuelles » afin de faire le point sur les actions communales et intercommunales portées dans le cadre de politiques contractuelles. Les Contrats de performance des Alpes de l'Isère (CPAI) sont des contrats mis en œuvre par le Conseil départemental de l'Isère qui permettent de mettre au cœur de l'action la logique des stations. Il s'agit de reconnaître que dans la richesse générée par le tourisme en Isère, 54 % de celle-ci provient en majorité de la montagne et des stations. Ce constat permet alors de mettre en place une politique spécifique pour la montagne et les stations d'autant plus que celles-ci font l'objet de la taxe départementale des remontées mécaniques (TDRM) qui est à peu près de 1,5 millions d'euros par an. Ce contrat concerne 5 massifs dont le Vercors et permet à notre territoire d'avoir 350 000 € par an de subvention à se répartir avec la logique suivante : mettre au centre de nos opérations les stations et non les remontées mécaniques. Par contre il est reconnu que les principaux enjeux des stations sont les remontées mécaniques et donc les communes hivernales. Les collectivités vont créer un environnement favorable qui va permettre de conforter ces remontées mécaniques (à travers la logique d'hébergements, d'accessibilité, d'embellissement du village, etc). Pour la première fois, la neige de culture sera financée, sous certaines réserves et conditions. Le financement est maintenu pour la diversification à travers notamment la création d'équipements (piscines, etc). Depuis la création des CPAI, le Vercors a bénéficié d'une enveloppe de subvention d'1 million d'euro. Jusqu'ici, les 5 massifs avait 1,5 millions d'euros à se partager : à savoir 1 million d'euro de TDRM et 500 000 € du Conseil départemental. Mais pour cette année, 1 € de TDRM sera 1 € du Département. Donc au lieu d'avoir 1,5 millions d'euros à se partager, sa sera 2 millions d'euros. L'enveloppe annuelle pour le Vercors augmente de 350 000 € à 450 000 €. Ce n'est pas négligeable car un certain nombre de projets sont sollicités sur ces contrats.

Hubert ARNAUD rappelle que la subvention pour la neige de culture est limitée à 200 000 € par station. Chantal CARLIOZ précise que pour le reste, la subvention allouée est de 50 % maximum sauf dérogation notamment pour les études qui peuvent aller jusqu'à 80 %. Cette règle pour la neige de culture est remise en cause puisque la compétence économie est transférée à la Région. Par conséquent, le Conseil départemental n'aurait plus le droit de verser une subvention aux entreprises privées. Se pose alors le problème pour la SEVLC et Corrençon en Vercors. Pour information, jusqu'en 2015, la SEVLC ne bénéficiait pas de subvention alors que la station de Chamrousse, pour les mêmes projets était subventionnée. Or, la SEVLC versait la TDRM contrairement à Chamrousse et Les Deux Alpes. Ces deux stations versaient bien au Conseil départemental la TDRM mais la récupérait en tant que telle. A partir de 2015, Chamrousse et les Deux Alpes bénéficient de subvention uniquement sur la ligne départementale car elles récupèrent déjà 100 % de cette subvention sur la ligne TDRM. Sur la ligne départementale, les habitants versent des impôts donc c'est normal que les stations jouissent de subventions. Pour la neige de culture, la subvention allouée est de 200 000 € maximum mais pour Chamrousse et les Deux Alpes elle est à hauteur de 100 000 €.

Chantal CARLIOZ présente également le point qui concerne les grandes visites et les visites trentenaires. Les demandes qui sont faites concernant d'avantage les visites trentenaires alors qu'il avait été convenu que la somme des impayés devrait être

récupérée et fléchée pour les grandes visites. D'un côté ce sont des visites pour les remontées mécaniques et de l'autre, ce sont des visites pour les télésièges. Une réflexion est actuellement en cours ; il a été proposé au Conseil départemental de financer ces deux types de visites en limitant deux équipements par station.

La signature du Contrat de performance des Alpes de l'Isère est approuvée.

4. Signature du Contrat de ruralité

Suite à la mise en place en 2016 du dispositif des contrats de ruralité, lancé par le Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités et suite au courrier du Préfet de l'Isère en date du 27 septembre 2016 invitant les EPCI de l'Isère à déposer leur candidature, le Conseil communautaire, en date du 28 octobre 2016, a approuvé la candidature de la CCMV aux contrats de ruralité.

Le cadre du contrat de ruralité est présenté en séance afin d'autoriser le Président à signer rapidement ce contrat et ce dans l'objectif d'avoir un soutien financier pour les projets d'investissement de l'ensemble du territoire éligibles à ce dispositif.

Chantal CARLIOZ précise que le Contrat de ruralité concerne des crédits d'état qui mobiliserait entre 300 à 500 000 € par an. Notre territoire étant petit, nous sommes dans la fourchette basse. De plus, depuis 2017, il existe le Fonds de soutien à l'investissement local. Ce fonds serait ciblé en priorité pour compléter le Contrat de ruralité. Enfin, les financements de droit commun (comme le DETR et la FNADT) viendront également compléter ce Contrat de ruralité. Il dure de 2017 à 2020 et doit être signé avant le 30 juin prochain. Il doit être un levier pour les opérations qui sont en cours et de nature communautaire ; il viendra en coup de pouce afin d'achever des projets tels que la rénovation de la chaufferie bois, le quai de transfert, la création de la recyclerie, la rénovation énergétique du Téléspace et l'intégration d'un espace de coworking, la piste ski roue, la ViaVercors ou encore l'acquisition d'une benne soufflante pour permettre la livraison des particuliers en plaquettes de bois. A ce sujet, Pierre BUISSON se demande si cet investissement est vraiment nécessaire et rentable. Thomas GUILLET explique que cette benne serait multi usages pour permettre, à la fois, la livraison de bois classique mais également la livraison de bois par soufflerie. En effet, cette benne bénéficie d'un système autonome pour des livraisons par soufflerie.

Chantal CARLIOZ avait inscrit cet achat pour 2018. Si celui-ci fait débat, elle propose de le retirer. Franck GIRARD et Pierre BUISSON souhaitent le laisser dans la liste des projets mais il faudra bien se renseigner avant de l'acheter et continuer de demander plusieurs devis afin de comparer les prix. Madame CARLIOZ récapitule les projets et s'interroge sur la nécessité d'inclure l'achat d'un véhicule pour l'auto-partage. Selon elle, il serait plus judicieux d'inclure des plus grosses opérations. Plusieurs projets sont à chiffrer : l'opération de la ViaVercors, notamment la liaison entre Méaudre et Villard de Lans. Il est proposé de rajouter dans ce Contrat la prise en charge des passerelles. Pour 2019 est inscrit la liaison de la ViaVercors entre Engins et Lans en Vercors-Saint Nizier du Moucherotte. Le projet qui concerne l'accueil de jour au niveau de la MARPA est inscrit pour 2018-2020. Ce Contrat est également proposé pour deux projets existants qui sont d'ordre communautaire afin qu'il soit un levier : le projet de la restauration scolaire pour lequel la plupart des communes ont prévu l'achat d'équipements de cuisine et de liaison froide. Même si ce projet est de maîtrise d'ouvrage communale, il est proposé de l'inscrire pour 2017. L'autre dossier concerne les tennis de Villard de Lans pour 2018, sous maîtrise d'ouvrage de la commune mais qui relève d'une utilisation intercommunale.

Franck GIRARD propose deux modifications : de remplacer l'achat d'une benne soufflante et l'achat d'un véhicule pour l'auto-partage par la création d'un terrain de rugby sur la commune de d'Autrans-Méaudre en Vercors surtout que ce projet a déjà été voté.

Pascal ARNAUD précise que ces projets doivent être approuvés pas la Préfecture qui fléchera par la suite le mode de financement. Le principe est de représenter, chaque année, à la Préfecture les projets qui ont été inscrits sur l'année suivante. Concernant les contrats conclus avec la Région, Chantal CARLIOZ informe que Monsieur NEUDER souhaite avoir un rendez-vous avec Franck GIRARD et Jacques ADENOT pour faire le point sur les contrats communaux et intercommunaux signés avec la Région.

La Signature du Contrat de ruralité est approuvée.

5. Adhésion à l'association « Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales »

L'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales (USAPR) est une association qui a pour objet de fédérer les maires qui se retrouvent autour de la problématique de la prédation du loup, de retour dans nos territoires et qui met en danger le pastoralisme et l'élevage.

L'USAPR propose de mesurer l'impact des attaques et ses conséquences sur les territoires concernés, de réfléchir ensemble et de construire de nouvelles propositions. Cette association contribue à la réflexion sur la gestion du dossier « loup » à l'échelle du territoire communal, départemental, national et bientôt européen et de formuler des propositions concrètes en ce sens. Pour ce faire, elle se donne les moyens :

- d'organiser des débats publics, des rencontres avec les acteurs de terrains, les élus, les syndicats et les associations professionnelles pour collecter de l'information en s'appuyant sur des données scientifiques,
- d'établir une base de données accessibles aux élus locaux et visible par tous,
- de rechercher, mobiliser et mettre en place les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'élaboration et à la promotion de ses propositions.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à l'association « l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales » suite à la venue en Bureau communautaire d'un représentant de l'association et de deux éleveurs de Saint Nizier du Moucherotte. A l'heure actuelle, le problème des attaques de loups s'aggrave. L'État, mis à part les 36 prélèvements annuels

accordés, ne répond pas à la problématique des éleveurs, des agriculteurs mais également des acteurs économiques et touristiques. Cette association fait des relevés et souhaite monter un observatoire dans le but de mettre en place des outils. Pierre BUISSON complète les propos de Franck GIRARD en précisant que ce problème concerne également les élus en termes de sécurité. Michaël KRAEMER indique que l'association travail sur l'accompagnement des maires face à leur responsabilité en cas d'accident entre des chiens de troupeaux et des randonneurs.

Stéphane FALCO et Franck GIRARD constatent que les éleveurs sont de plus en plus inquiets face à l'augmentation du nombre d'attaques de loups sur leurs troupeaux.

Serge CHALIER explique que ces prédatons ont également un impact sur le territoire. En effet, le groupement qui exploite l'alpage de la Moucherolle n'est pas venu un été à cause des attaques. Étant pris au dépourvu, c'est suivi une année « blanche ». Le directeur de la station de Villard de Lans s'est rendu compte que le coût du broyage des pistes avait coûté aussi cher qu'une année sans troupeau. C'est un enjeu important à prendre en compte si demain nous devons abandonner nos alpages.

Pierre BUISSON précise qu'un des objectifs de cette association est de connaître précisément le nombre d'attaques de loups en faisant des prélèvements. A l'heure actuelle, ces prélèvements sont effectués par un laboratoire à Grenoble. Néanmoins, il se pourrait que les résultats de ces prélèvements ne soient pas impartiaux. Par conséquent, les prélèvements sont envoyés à un laboratoire spécialisé d'Allemagne qui fait toutes les analyses nécessaires.

Selon Thomas GUILLET, il faut être actif sur la communication et il est important de faire le lien des informations avec les chasseurs du territoire. Nous avons la chance d'avoir sur le Plateau un représentant de la Fédération départementale de chasse de l'Isère (FDCl). Cet administrateur tient à jour un listing qui récence des informations diverses et variées en lien avec le loup. Ce document permet de savoir précisément ce qu'il se passe et où et sert de base aux échanges avec la Direction départementale des territoires (DDT).

Hubert ARNAUD complète cette discussion en expliquant que les attaques d'aujourd'hui sont souvent causées par des animaux hybrides. Les analyses ADN faites en France sont plus ou moins précises. C'est pour cette raison que les analyses faites en Allemagne sont plus fiables. Nous constatons que ces chiens-loups sont de plus en plus nombreux et n'ont pas peur de l'homme (ce qui explique leur présence près des habitations). Les attaques des loups sauvages sont sûrement minoritaires face à celles provoquées par ces animaux hybrides qui représentent un véritable danger.

Thomas GUILLET a participé à une réunion à Chichilianne avec des élus sur le thème du loup. Un des flous aujourd'hui c'est que les autorisations de tirs annuelles accordées par l'État sont pour des loups quid des hybrides. C'est à dire que normalement l'animal hybride ne devrait pas être pris en compte dans le plan des 36 tirs autorisés. Plus les élus vont se fédérer, plus des réponses pourront être apportées à ce débat. La DDT n'a pas de solution et cherche des territoires afin de faire des test à l'effarouchement.

Michaël KRAEMER rappelle que cette association récente a une ampleur nationale. Pour information, l'adhésion annuelle pour la commune de Lans en Vercors est de 192 € et celle pour la Communauté de communes s'élève à 812 €.

Pour répondre à une question de Stéphane FALCO, Franck GIRARD explique qu'il a souhaité intégrer l'adhésion à cette association dans l'ordre du jour du Conseil communautaire mais que chaque commune est libre d'adhérer ou non à l'association.

Serge CHALIER souhaite avoir un retour sur les renseignements qui émanent des instances (DDT, Préfecture, etc) car il se trouve en décalage d'informations lorsque les agriculteurs du territoire questionnent les élus.

Thomas GUILLET répond alors qu'une formation loup avait été programmée il y a un mois par la Préfecture de l'Isère mais a été suspendue par le Préfet de Région au titre de la réserve du fait des élections. Jusqu'au 18 juin, aucune réunion sur la thématique du loup ne peut avoir lieu. Dans un premier temps, la Fédération départementale de chasse de l'Isère (FDCl) souhaite organiser une réunion uniquement avec les maires du Plateau après cette date. Dans un second temps, la Préfecture de l'Isère et la DDT organiseront une formation.

Michaël KRAEMER rajoute un point en précisant que cette association s'occupe également d'un problème juridique qui, actuellement, n'est pris en compte dans aucun cadre réglementaire : la protection contre les attaques dans les zones habitées.

L'adhésion à l'association « Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales » est approuvée.

6. Présentation du nouveau site internet

Jacques MONTEL rappelle que le projet du nouveau site internet a été initié, dans un premier temps avec Autrans-Méaudre en Vercors et la Communauté de communes. L'ensemble des sites internet des autres communes ont été mis en ligne le 24 avril dernier. Aujourd'hui l'intégralité des sites est en ligne. Nicolas GUICHARD présente aux conseillers communautaires le nouveau site internet. La CCMV travaille encore avec l'ATELIER 111, le prestataire, afin de corriger les derniers dysfonctionnements. La première phase du projet est bientôt clôturée. La deuxième phase va s'enclencher rapidement et va intégrer l'espace citoyen qui va mettre en place un outil de facturation via le protocole Titres payables sur internet (TIPI). Le prestataire travaille actuellement sur l'intégration dans chaque site du TIPI afin que les habitants puissent dès septembre, payer en ligne la cantine scolaire et diverses prestations. La phase de test se fera avec la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors.

Nicolas GUICHARD confirme à Stéphane FALCO que pour le paiement des factures en ligne, la Perception est dans le circuit de la procédure. Ce moyen de paiement est déjà mis en place pour la facturation de la redevance des ordures ménagères.

Concernant également la communication, Franck GIRARD informe que la CCMV a changé de graphiste pour le CCMV infos. Cette nouvelle mise en page sera effective pour le prochain CCMV infos du mois de juin.

7. Demande de subvention pour l'achat d'un défibrillateur pour la Maison des Oursons

Afin d'accueillir et d'intégrer dans les meilleures conditions possibles un enfant en situation de handicap au sein de la Maison des oursons, la structure souhaite et doit investir dans un défibrillateur cardiaque. Celui-ci fait suite à un projet d'accueil individualisé rédigé entre la structure, la famille et le médecin traitant/médecin de la structure.

Une demande de subvention en investissement est adressée à la CAF, ainsi qu'au Conseil départemental. Le dossier, pour être éligible, doit contenir une délibération du Président permettant d'autoriser et signer la présente demande de subvention.

La demande de subvention pour l'achat d'un défibrillateur pour la Maison des Oursons est approuvée.

8. Signature de la convention d'aide au fonctionnement du RAM et de la Maison des oursons avec la Mutualité sociale agricole

La Mutualité sociale agricole (MSA) participe financièrement aux frais de fonctionnement du Relais des assistantes maternelles par l'octroi d'une prestation de service. Cette prestation de service s'ajoute à la prestation de service versée par la CAF chaque année. Afin de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de cette prestation, une convention doit être conclue pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature de cette convention d'aide au fonctionnement du RAM avec la MSA.

La signature de la convention d'aide au fonctionnement du RAM et de la Maison des oursons avec la Mutualité sociale agricole est approuvée.

9. Modification du tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil communautaire de créer un poste de catégorie C à temps plein afin de pérenniser un poste d'agent polyvalent à la Maison des oursons et d'augmenter le temps de travail du chargé de développement économique de 10 % supplémentaires. En conséquence le tableau des effectifs est modifié comme suit : création d'un agent technique à temps complet, création d'un poste de catégorie A attaché territorial à 90 % et suppression d'un poste de catégorie A attaché territorial à 80 %.

Après présentation des différents postes par Pascal ARNAUD, la modification du tableau des effectifs est approuvée.

10. Demande de subvention pour le projet de suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique au Parc naturel régional du Vercors

Cette demande de subvention a pour objet de solliciter une aide directe auprès du Parc naturel régional du Vercors pour la réalisation de la 3^{ème} année du suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique sur le territoire de la CCMV. Cette action, qui s'inscrit dans la Charte forestière 2013-2017, représente un coût de mise en œuvre pour la 3^{ème} année estimé à 15 631 € et la subvention demandée au PNRV s'élève à 12 505 €.

Thomas GUILLET explique qu'il y a deux ans a été initié, en lien avec les problématiques sur les plans de chasse, un suivi de protection notamment des cervidés sur la flore. Un engagement a été signé sur trois ans et nous arrivons sur la troisième année. L'objectif est de faire des nouvelles analyses en lien avec l'Observatoire grande faune et habitats (OGFH). La collecte des informations se fait auprès des propriétaires forestiers privés, des chasseurs, du Centre national de la propriété forestière (CRPF) et des agriculteurs. L'OGFH se charge ensuite de faire la compilation et l'étude des données.

Serge CHALIER souhaite savoir si ces données sont en phase avec les plans triennaux de chasse mis en place par la Préfecture. Thomas GUILLET confirme que ces résultats, qui sont réels et concrets, peuvent alimenter ces plans triennaux quand ils sont remis à jour et les indices récoltés permettent de faire un suivi. Ce suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique a été approuvé à la suite des réunions compliquées qui ont eu lieu en 2013 avec le Vercors et la FDCI. Il permet aussi de sensibiliser et de fédérer des acteurs autour de problématiques communes.

La demande de subvention pour le projet de suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique au PNRV est approuvée.

11. Compromis et vente de la parcelle AL n°385 (lot n°4) sur la ZAE des Geymonds à l'entreprise Vercors Démolition TP

Suite à l'avis favorable de la commission restreinte d'installation de la CCMV qui s'est réunie le 10 avril dernier, il est proposé au Conseil communautaire de valider le principe de vente et d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis et l'acte authentique portant sur la cession du lot n°4 de la ZAE des Geymonds à Villard de Lans, cadastré AL n°385 d'une superficie de 639 m², au prix HT de 47 € le m² soit un prix total de 30 033 € HT à Monsieur Joël BEAUDOING et Christophe NESCREIX, entreprise Vercors Démolition TP (SCI en cours de création).

Le compromis et la vente de la parcelle AL n°385 (lot n°4) sur la ZAE des Geymonds à l'entreprise Vercors Démolition TP sont approuvés

12. Opération « Paysage Paysage » du Conseil départemental de l'Isère (point à confirmer)

Monsieur Vincent ARNAUD, Directeur de la Maison du territoire de Villard de Lans est venu présenter avec Marie-Pierre MIRABE de la direction culture et patrimoine du Conseil départemental, l'opération « Paysage Paysage » du Conseil départemental de l'Isère. La saison 2 de l'opération culturelle « Paysage Paysage » se déroulera dans tout le département de l'Isère du 21 décembre 2017 au 20 mars 2018. Cinq territoires (parmi les treize territoires administratifs définis par le

Département) seront particulièrement mis en lumière dans la programmation, dont le Vercors. Au delà de l'hiver, la thématique du mouvement, de la trace, de la circulation, de la traversée sera explorée. C'est une opération :

- culturelle valorisant les patrimoines, les réseaux et le territoire autour d'une thématique à la fois universelle et spécifique,
- transdisciplinaire croisant le regard des artistes et des acteurs culturels avec ceux des urbanistes, architectes, paysagistes, géographes, agriculteurs, restaurateurs...
- saisonnière c'est à dire organisée au rythme des saisons (saison 1 à l'automne 2016, saison 2 à l'hiver 2017-2018, au printemps 2019 et été 2020),
- collaborative, fondée sur l'énergie individuelle et collective de partenaires faisant converger leurs projets vers une thématique et un récit communs,
- départementale qui se déploie à l'échelle de l'Isère, 7431 km² pour découvrir des expositions, des débats et des créations,
- ouverte à tous les publics par des événements variés, généralement gratuits et pour partie collaboratifs,
- portée et coordonnée par le Département de l'Isère sur une idée initiale de l'association « Laboratoire ».

Il est possible de récupérer ce document de présentation auprès des services de la CCMV.

13. Questions diverses